

Déclaration du Procureur relativement au transfèrement de Ratko Mladić au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Ratko Mladić est aujourd'hui sous la garde du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Après s'être soustrait à la justice pendant près de seize ans, il doit maintenant répondre des crimes graves qui lui sont reprochés.

Nous tenons à remercier les autorités néerlandaises du travail remarquable qu'elles ont accompli pour faciliter le transfèrement de Ratko Mladić. Sa comparution initiale devant le Tribunal aura lieu le vendredi 3 juin à 10 heures.

Le transfèrement de Ratko Mladić au Tribunal est important sous bien des rapports.

Il permet au Tribunal de se rapprocher de la fin de sa mission consistant à traduire en justice les responsables des crimes graves commis au cours des guerres en ex-Yougoslavie. Suite à cette arrestation, il ne reste plus qu'un fugitif sur les 161 personnes mises en accusation par le Tribunal. Il est évident que le procès de Ratko Mladić représente bien plus qu'une simple donnée statistique, puisqu'il met en cause le plus haut dirigeant militaire serbe de Bosnie pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine. Sa responsabilité est engagée pour le rôle qu'il a joué, avec ses forces militaires, dans les campagnes de violence criminelles qui ont ravagé la Bosnie-Herzégovine de 1992 à 1995. Les crimes qu'il a commis ont laissé derrière eux des communautés brisées et une nation déchirée.

Le transfèrement de Ratko Mladić est tout aussi crucial pour la justice internationale. Son arrestation confirme que les crimes de guerre ne resteront pas impunis.

C'est toutefois pour les victimes des agissements imputés à Ratko Mladić que le transfèrement de ce dernier revêt la plus grande importance. Elles ont attendu pendant seize ans que justice soit rendue, en sachant que l'auteur de leurs malheurs circulait librement. Nous comprenons leur impatience et nous leur savons gré de leur courage. Sans leur soutien et leur participation aux différents procès, le Tribunal n'aurait rien pu faire.

Ces derniers mois, nous nous sommes montrés de plus en plus critiques à l'égard des efforts infructueux faits par la Serbie pour appréhender Ratko Mladić. Nous avons appelé au renforcement des opérations menées sur le terrain, et nous saluons aujourd'hui la réussite que

représente l'arrestation de Ratko Mladić par les autorités serbes. Nous tenons à remercier le Président, le Conseil national de sécurité serbe et les membres du Groupe d'action chargé de la recherche des fugitifs. Nous souhaitons aussi exprimer notre reconnaissance aux services de sécurité qui a rendu possible l'arrestation de Ratko Mladić, et nous demandons aux autorités serbes de continuer à renforcer les opérations qui y ont conduit, afin de voir le dernier fugitif, Goran Hadžić, arrêté au plus vite.

La communauté internationale a aussi grandement contribué à l'arrestation de Ratko Mladić, démontrant ainsi que ce n'est qu'en faisant corps que nous pouvons mettre un terme à l'impunité. Nous souhaitons particulièrement remercier l'Union européenne d'avoir su inciter la Serbie à coopérer avec le Tribunal. Nous remercions aussi la population, qui a continué à réclamer que Ratko Mladić passe en jugement et a largement soutenu le Bureau du Procureur dans cette affaire.

Il convient aussi de mentionner le rôle joué par le personnel du Tribunal. On pourrait dire que, en travaillant sans relâche durant les seize dernières années pour voir ce jour arriver, les fonctionnaires du Tribunal n'ont fait que leur travail, mais je tiens à souligner leur loyauté envers le Tribunal et leur dévouement à la justice internationale. Leur zèle est d'autant plus impressionnant que la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal vient assombrir leurs perspectives d'emploi.

Pour en revenir au procès de Ratko Mladić, on peut se demander pourquoi il est si important pour nous de le traduire en justice. La réponse à cette question est liée à la situation de pouvoir et d'influence qu'il occupait pendant la guerre. Elle se trouve également dans la nature et l'ampleur des atrocités commises. Ratko Mladić était général de corps d'armée et commandant de l'état-major principal de l'armée des Serbes de Bosnie. Il était le dirigeant militaire le plus puissant en Bosnie pendant la guerre. Il est accusé de crimes qui ont marqué la conscience de la communauté internationale et symbolisent la brutalité de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Ratko Mladić est accusé de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, à raison des faits suivants :

- les violentes campagnes de nettoyage ethnique qui ont décimé les populations musulmane et croate dans une grande partie de la Bosnie-Herzégovine de 1992 à 1995,

semant la mort et la destruction, et entraînant le déplacement de communautés entières ;

- la campagne de bombardement et de tirs isolés qui a terrorisé la population civile à Sarajevo pendant plus de trois ans, de 1992 à 1995 ;
- le meurtre de plus de 7 000 hommes et garçons musulmans à Srebrenica en 1995 ;
- la prise en otage de soldats de l'ONU en mai et en juin 1995.

Aujourd'hui, nous avons déposé un acte d'accusation modifié contre Ratko Mladić, afin de nous assurer que les chefs d'accusation retenus contre lui reflètent l'évolution récente de la jurisprudence du Tribunal. L'acte d'accusation modifié apporte également des précisions sur certains des chefs retenus contre l'Accusé.

Nous sommes conscients de la responsabilité importante qui pèse sur nous. Je n'ai aucun doute que Ratko Mladić bénéficiera d'un procès équitable et que ses droits seront respectés. Nous entendons tirer profit des nombreuses leçons que nous avons apprises au fil des ans, afin de mener à bon terme les poursuites contre Ratko Mladić. Il nous faudra présenter nos moyens de manière raisonnable et faire en sorte qu'ils soient en rapport avec la culpabilité présumée de Ratko Mladić et les souffrances endurées par ses victimes. Nous aurons besoin de ressources pour achever le travail qui s'amorce, et l'appui continu de la communauté internationale demeure essentiel à notre succès.

Pour conclure, il est difficile d'exprimer pleinement toute l'importance que revêt le transfèrement de Ratko Mladić à La Haye. J'entends dire que l'arrestation marque la fin d'un chapitre important pour la justice pénale internationale. Mais la preuve de la responsabilité de Ratko Mladić ne fait que commencer. Et nous ne devons pas oublier que les victimes de plusieurs milliers d'autres crimes commis pendant les guerres attendent toujours que justice soit faite. En définitive, le succès de ce Tribunal sera mesuré à l'aune de celui des juridictions nationales de l'ex-Yougoslavie, qui ont été saisies des affaires n'ayant pas été portées devant le Tribunal. Leur travail mérite aussi notre soutien et notre reconnaissance.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie